



Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-04 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 VISANT À AUTORISER LE REPLACEMENT DES ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement 2019-04 Règlement modifiant le règlement 2017-02 visant à autoriser le remplacement des événements d'envergure a été adopté à la **séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.issoudun.qc.ca](http://www.issoudun.qc.ca)

Donné à Issoudun, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 5<sup>e</sup> jour d'avril 2019 et publié sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 avril 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière